

œuvrant en faveur de l'avancement de notre société: 98 p. 100 des amendements proposés ont été agréés à l'unanimité par les membres du comité. N'est-ce pas là une chose remarquable visant à améliorer les méthodes de travail de la Chambre et à rendre plus efficaces ses délibérations?

• (5.40 p.m.)

Je ne rappellerai pas ici tous les points qu'a soulevés le comité. Je voudrais, ce soir, m'arrêter à un seul qui est demeuré en litige et faire part à la Chambre de mes modestes suggestions. Je suis sûr que durant le temps des Fêtes, on trouvera une solution heureuse aux épineux problèmes qui préoccupent tous les députés, car je ne puis concevoir un instant que 263 députés oseront faire de la politique au sujet d'une question aussi importante pour la survivance de notre démocratie.

En effet, je crois que nous abordons la partie la plus délicate du Règlement de la Chambre. Je dirai même que nous sommes au cœur d'un problème qui a été la pierre d'achoppement des gouvernements passés et la cause principale de ce gaspillage de temps et d'argent qui a fait perdre, en quelque sorte, au peuple sa confiance dans le Parlement.

Aujourd'hui, nous touchons au centre nerveux de la question, où se distinguent, en quelque sorte, la démocratie et la dictature, car pour être réaliste, il faut bien avouer qu'il y a une certaine dictature dans toute démocratie, tout comme une dictature ne peut survivre sans une certaine démocratisation. Au fait, tout acte posé par un homme ou par un groupe majoritaire, qu'on l'appelle parti politique ou autre, devient un acte dictatorial pour le groupe minoritaire. Il ne peut en être autrement, puisque la loi de la majorité est à la base même de toute saine démocratie.

C'est donc sur ce principe que je veux appeler l'attention de la Chambre, puisque nous reconnaissons que le Parlement est composé de partis politiques, dont un est majoritaire, c'est-à-dire qu'il a obtenu le plus grand nombre de votes et, de ce fait, représente la majorité de la communauté démocratique.

Ce principe étant établi, je crois qu'il faudrait maintenant dépasser les cadres de nos partis respectifs et engager une discussion juste et honnête. Ou encore, si certains députés ne sont pas compétents, ils devraient, pour les jours à venir, céder la place à ceux qui le sont, car il ne faut pas oublier que les membres du gouvernement actuel auront, tôt ou tard, à subir les bons comme les mauvais effets de la nouvelle législation.

[M. Gauthier.]

Je crois, monsieur l'Orateur, que si nous pouvons, pour quelques jours seulement, atteindre à un certain degré de liberté et d'indépendance individuelle, il serait beaucoup plus facile de faire adopter une loi au diapason des réalités actuelles.

C'est pour cette raison que nous appuyons l'amendement visant à renvoyer la question au comité permanent, afin que l'article 16A soit étudié de nouveau, puisque c'est là que nous pourrions en discuter très franchement et très amicalement; en fait, nous serons éloignés de cette plate-forme parlementaire, où chacun veut montrer son meilleur visage souvent au détriment du fond même du problème.

Bien entendu, il nous est plus facile, nous, députés du Ralliement créditiste, de travailler en fonction de l'adoption d'une législation saine, parce que, contrairement aux autres partis, nous n'avons d'autres intérêts que ceux de la population.

La première question que nous nous posons est la suivante: Pourquoi le gouvernement a-t-il présenté cet article 16A? Pourquoi l'opposition officielle a-t-elle protesté contre ce même article?

En toute logique, monsieur l'Orateur, afin de porter un jugement impartial, il me faut entrer dans la peau d'un libéral, d'une part, et d'un conservateur, d'autre part.

Étant donné le parti que je représente, cette tâche m'est assez facile, car je n'ai aucune attache à l'un ou à l'autre parti, d'autant plus que tous ceux qui m'ont délégué ici sont tous d'anciens libéraux ou conservateurs. Je ne suis donc pas aux prises avec les problèmes de ceux qui sont irrémédiablement libéraux ou conservateurs.

Si j'étais un vrai libéral, bien docile, je serais naturellement en faveur de l'article 16A, parce qu'il est l'outil par excellence qui accorderait à mon parti le pouvoir suprême. Par ailleurs, si j'étais un fidèle conservateur, j'y serais opposé, pour des raisons contraires.

Je suis député d'un parti libre, qui se veut logique, constructif et progressif, et l'on en a des preuves depuis que nous siégeons dans cette enceinte, puisque notre devise est de voter en faveur des bonnes mesures et contre celles qui ne servent pas les intérêts de nos concitoyens.

A ce titre, j'ai dit que nous appuyons l'amendement, afin de trouver une solution logique, impartiale et non partisane au présent conflit.

A mon avis, et je le dis sans aucune prétention, ni le gouvernement, ni l'opposition officielle n'a totalement raison, ni totalement tort, et je m'explique. Parlons de démocratie, puisque c'est l'enjeu. Nous avons dit que le